

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 06/03/2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 30/03/2015.	N° d'enregistrement 2015-06 1503
--	--	--

1. Intitulé du projet

Elargissement d'une voirie communale, aménagement de réseaux et mise en valeur du domaine public

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6D	Projet d'élargissement de voirie de moins de 3 kilomètres : L'élargissement va concerner un linéaire de moins de 600 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Les chemins communaux "de vendemian à montpellier", "du mas Arnaud au barry" et le chemin de service sont élargis et structurés avec l'aménagement de cheminements piétons, éclairage public, noue de gestion des eaux pluviales et aménagements paysagers.

Les caractéristiques plus précises du projet seront visibles dans les annexes.

4.2 Objectifs du projet

Desservir les parcelles situées en zone AU2 du Plan Local d'Urbanisme et valoriser l'aménagement du domaine public, en correspondance avec l'orientation d'aménagement et de programmation inscrite au PLU.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Des travaux d'aménagement de voiries et réseaux divers seront menés afin de concrétiser le projet d'élargissement et de valorisation de la voirie publique.

L'emprise de la voirie publique une fois les travaux réalisés sera de 11 mètres.

L'élargissement sur les 3 chemins concernés représente un linéaire de projet de 595 mètres.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra de faire circuler en toute sécurité les véhicules légers motorisés ainsi que les piétons.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure administrative d'autorisation.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre de l'étude d'impact dans le cadre de sa rubrique 6D : élargissement d'une voirie de moins de 3 kilomètres.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le projet s'étend sur 595 ml	Mètre
L'emprise globale concerné par le projet est d'environ 6500 m2	Mètre carré

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune d'Aumelas

Coordonnées géographiques¹

Long. 43 ° 36 ' 08 " 02 Lat. 3 ° 66 ' 03 " 84

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Seule la commune d'Aumelas est concernée. Pour les points de départ et d'arrivée il n'est pas évident de mentionner des coordonnées car l'élargissement de voirie concernant deux chemins qui se croisent.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le sol est actuellement occupé par la voirie existante et par des terres en friche de part et d'autres.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Il s'agit d'un PLU approuvé par délibération du conseil municipal le 27 juin 2013

La voirie s'inscrit au sein d'une zone AU2 qui est couverte par une orientation d'aménagement et de programmation et qui prévoit la création de la voie.

Le règlement en son article 3 nous indique que le secteur doit être desservi par les voiries (accès - desserte) et par les réseaux secs et humides (article 4)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il se situe à 0,8 km environ de la zone spéciale de conservation causse d'Aumelas et montagne de la Mourre. Il s'agit de la distance entre l'emprise de la voirie et la lisière du périmètre Natura 2000
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il se situe à 0,8 km du Château bas d'Aumelas (ensemble médiéval du Castellas du 11ème, 12ème et 14ème siècle) Les éléments protégés sont le château, l'église, l'enceinte, le sol, le donjon

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans une zone AU.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les quelques voitures qui vont circuler à terme à vitesse réduite au sein du quartier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Emissions lumineuses faibles induites par l'éclairage du domaine public pour la sécurité des usagers.</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Emissions de gaz liés au fonctionnement des véhicules particuliers empruntant cette voirie de desserte locale.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement induites par l'élargissement de la voie seront récoltées dans une noue et les eaux seront ensuite dirigées dans un fossé existant qui se rejette en définitif dans la Rouvière</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La voirie existe déjà.</p> <p>Le projet prévoit un traitement le plus intégré possible avec la préservation des talus naturels, l'utilisation d'une noue et de bandes plantées avec des essences de garrigue ainsi qu'un revêtement perméable et de couleur sable pour le trottoir afin d'éviter tout impact paysager pour cet élargissement de voie.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>les modifications sont positives : facilités de circulation pour les habitants déjà présents dans le secteur et sécurisation des piétons qui arrivent de puis le centre village pour partir se promener.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet d'élargissement de voirie ou d'opération d'aménagement n'est en cours ou à venir sur la commune d'Aumelas.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques d'élargissement de la voirie communale, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

En effet, l'élargissement de cette voie n'induit aucun impact sur des milieux environnementaux d'intérêt et/ou protégés. La notice de non incidence Natura 2000 produite dans le cadre de PLU vient justifier et argumenter cette situation : la voie à élargir se situe effectivement au sein de la zone AU2 du PLU et couverte par une orientation d'aménagement et de programmation.

Concernant le volet hydraulique, l'imperméabilisation du site liée à l'élargissement de la voie est mineure. Nous avons tout de même prévu la création d'une noue naturelle permettant de récolter, drainer et gérer les eaux pluviales qui tomberont sur le domaine public.

Le projet d'extension ne se trouve pas dans une zone à risque et n'induit pas la création de nouveau risque : ni naturel, ni technologique, ni toxine.

Concernant la population, le cadre de vie et le paysage, la situation n'est que très peu transformée par l'élargissement de la voirie communale : la chaussée circulaire est aujourd'hui d'environ 3m et nous passons à 5m. Sont ensuite prévus des aménagements paysagers (plantation d'essences de garrigue et noue de gestion des eaux pluviales) et l'aménagement d'un cheminement piétons perméable et de couleur sable pour une meilleure intégration paysagère.

L'augmentation du trafic sera mineur avec simplement le passage de futurs résidents. Il s'agit bien d'une desserte locale et non de transit (ni à une échelle communale et encore moins intercommunale). L'absence de rive à cette voie renforce le fait qu'il n'y ait pas d'impact particulier à prendre en compte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aumelas

le, 03 mars 2015

Signature

de Maire
Michel SAINTPIERRE.

